



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

13 février 2015

La souscription de produits financiers sur Internet

Passer un ordre d'achat d'action ou investir sur un fonds d'investissement, c'est possible à toute heure grâce à Internet. Mais en contrepartie de cette liberté, les épargnants doivent prendre des précautions.

La souscription de placements financiers sur internet est de plus en plus souvent proposée par les établissements financiers. Cependant, en contrepartie de la possibilité d'investir sans rencontrer un véritable conseiller, les épargnants se doivent d'être prudents. Il est important de bien répondre aux questions posées sur le site internet et de lire attentivement la documentation accessible, en particulier sur le risque des placements proposés.

Pour vous aider à bien investir sur internet, regardez la vidéo de l'émission Consomag réalisée par l'Institut national de la consommation (INC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF).

LA SOUSCRIPTION DE PRODUITS FINANCIERS SUR INTERNET _

Mots clés

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

10 mai 2022

Comprendre les
principaux risques des
fonds



LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

ACTIONS

06 mai 2022

Lettre Epargne Info
Service n°30 - Mai
2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02